

« Les atouts du #cofarming au bénéfice d'un développement durable »

© 22/05/2018 | 👤 Gilles Cavalli • 📰 Terre-net Média

Quels sont les liens entre la toute nouvelle dynamique de #cofarming et la tendance lourde dans notre société qu'est le développement durable ? Voici les réponses de Gilles Cavalli, cofondateur d'Agrifind et vice-président de l'association #CoFarming.



« Sur le volet environnemental, le fait de replacer l'agriculteur au cœur de la problématique, plutôt que d'avoir une approche de la protection de l'environnement qui est imposée à l'agriculture, permettrait d'impliquer au mieux les agriculteurs. » (©Scharfsinn86/Fotolia)

« L' / intérêt de développer les liens entre #cofarming et développement durable est triple :

1/ Permettre aux exploitations et aux organisations agricoles qui font du #cofarming de valoriser cette dynamique dans leur démarche de développement durable.

2/ Identifier des leviers des compétitivités sur les trois piliers du développement durable grâce aux actions #cofarming.

3/ Comprendre pleinement tout le potentiel du #cofarming pour le monde agricole vis-à-vis d'une société qui ne perçoit pas toujours l'agriculture de façon juste.

Le développement durable a été défini il y a plus de 30 ans comme « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » dans un rapport de l'ONU intitulé « Notre avenir commun » de 1987. De plus, « Il vise à favoriser un état d'harmonie :

- entre les êtres humains
- et entre l'Homme et la Nature. ».

La RSE (responsabilité sociétale des entreprises) est l'application des principes de développement durable aux entreprises du secteur marchand. La commission européenne définit en 2011 la RSE comme « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société ». Enfin la norme ISO 26 000 regroupe les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) et donne des lignes directrices en s'appuyant sur sept questions centrales. C'est le document de référence en matière de développement durable depuis 2010 date de sa parution.

Le #CoFarming, quant à lui, regroupe tous les acteurs économiques qui permettent aux **agriculteurs** et aux **organisations professionnelles agricoles** (OPA) d'échanger ou de partager des multitudes de biens et de services dans le but d'augmenter la compétitivité des entreprises agricoles.

Explorons comment le #cofarming s'inscrit dans une démarche développement durable.

Des modes décisionnels à revisiter ?

Sur le volet gouvernance qui peut être présenté comme le quatrième pilier du développement durable, voici quelques pistes de réflexion. Les organisations en place ont été conçues sous la vision d'une seule **agriculture**, un seul profil d'agriculteur. Hors, **les agriculteurs sont pluriels** et les

profils d'agriculteurs se sont profondément élargis : la gouvernance, au sein des organisations agricoles dans leur ensemble, est pyramidale et elle peut poser problème et peut ne pas toujours tenir compte des différents courants de pensées. Le groupe enfermé dans une organisation cloisonnée où le consensus ne permet pas aisément de faire évoluer la structure en place.

Prenons l'exemple d'une coopérative qui serait dans l'incapacité à valoriser les productions d'une certaine catégorie d'agriculteurs. Concrètement, un agriculteur qui produit du maïs à valeur ajoutée pourrait utiliser le silo de sa coopérative non spécialisée dans cette production pour vendre à un autre OS : on assisterait alors à du **#cofarming interstructure**.

“ *Demain la participation des agriculteurs adhérents sera beaucoup plus directe grâce aux nouveaux moyens de télécommunication avec des exigences beaucoup plus nombreuses et une demande de réaction beaucoup plus rapide* ”

Cela pose également, la question de la taille des activités des coopératives et de leur spécialisation. Mais cette réflexion est la même pour d'autres organisations : centre de gestion, syndicat, groupe de vulgarisation, Cuma, etc...

Le fait que les coopératives et les mutuelles soient dans le champ de l'ESS (économie sociale et solidaire) leur donne un atout considérable en termes de pluralité et d'équité de la gouvernance puisque statutairement un homme égale une voix. Par contre, cela n'enlève en rien le défi que les structures actuelles ont à relever. **Des modèles d'organisation beaucoup plus ouverts peuvent/doivent naître**. En effet, les OPA se sont créées traditionnellement sur un territoire donné avec une certaine homogénéité de la production locale. Avec l'effacement des frontières et un agrandissement de ces structures, celles-ci vont devoir gérer des territoires et des productions beaucoup plus hétérogènes. La gouvernance sera donc beaucoup plus complexe.

Aujourd'hui les remontées des adhérents agriculteurs passent par des échelons locaux, peut être que demain la **participation des adhérents** sera beaucoup plus directe grâce aux nouveaux moyens de télécommunication avec des exigences beaucoup plus nombreuses et une demande de réaction beaucoup plus rapide. Le maillage doit être donc capable de s'adapter ; le #cofarming peut être une façon de renouveler cette relation entre l'adhérent et sa structure. Avec un éloignement de la base sur le plan géographique et sur le point de vue des dimensions humaines au sein d'organisation qui grossissent, la transparence de la gouvernance est de plus en plus importante.

Une économie à repenser ?

La problématique économique sous l'angle du développement durable s'intéresse particulièrement à la lutte contre la corruption et aux bonnes pratiques des affaires, c'est-à-dire à **des échanges commerciaux qui soient équitables et justes**. C'est également tout ce qui a attiré à l'agencement des activités économiques.

L'abaissement des frontières géographiques permises par les technologies de la communication largement utilisées dans la dynamique #cofarming peut impacter en premier chef les OPA comme les **coopératives**, les **associations d'éleveurs** ou les **chambres d'agriculture** car il risque d'y avoir une concurrence accrue entre ces opérateurs puisqu'ils ne sont ou ne seront plus protégés par des frontières géographiques imperméables. Nous assisterons à une probable **concentration des acteurs** qui risque de fragiliser certaines organisations professionnelles agricoles mais qui d'un autre côté peut engendrer une agilité accrue grâce à de la saine émulation au bénéfice des agriculteurs. **Nous verrons sans doute apparaître de nouveaux services** dont certains seront liés au #cofarming et une densification de ces derniers au niveau local.

Des communications à renouveler ?

Nous constatons que la **société civile** s'intéresse de plus en plus à l'**agriculture** et la façon dont les agriculteurs exercent leur métier. Il y a donc une opportunité de **recréer du lien** entre le monde agricole et le monde non agricole. Mieux **communiquer** à l'aide d'outils liés au #cofarming **avec le grand public et les consommateurs** est une piste sérieuse. Mais il y a aussi un risque car les différents points de vue des acteurs économiques et la société civile peuvent être divergents.

Sur un plan agricole-agricole, sur un territoire, il y a un axe fort qui consiste à l'enrichissement de la connaissance du territoire en référençant les ressources à proximité de l'exploitation. Et en même temps, de nouvelles opportunités apparaissent avec la capacité à pouvoir casser les frontières territoriales et fabriquer des **rencontres** qui n'étaient jusqu'à présent tout simplement pas possibles. En ce sens le #cofarming est une opportunité immense pour les agriculteurs.

Un environnement à se réapproprier ?

Sur le volet environnemental, le fait de **replacer l'agriculteur au cœur de la problématique**, plutôt que d'avoir une approche de la **protection de l'environnement** qui est imposée à l'agriculture, permettrait d'impliquer au mieux les agriculteurs. Cela se concrétiserait par des retours d'expériences réussies et positives mais également les erreurs et les échecs qui seraient partagés sur les problématiques environnementales de façon à progresser individuellement et collectivement.

“ *Replacer l'agriculteur au cœur de la problématique, plutôt que d'avoir une approche de la protection de l'environnement qui est imposée à l'agriculture* ”

Dans l'optique d'une meilleure protection des ressources naturelles, le #cofarming a plusieurs atouts à faire valoir :

1. La notion de #cofarming élargie à l'ensemble des acteurs d'un territoire pourrait permettre de dégager des objectifs communs et partagés.
2. Le mode "bottom-up" (de la base vers le sommet) peut permettre d'identifier une problématique particulière mais qui au final intéresse un grand nombre d'agriculteurs qui fonctionnent en réseau.

3. La remontée d'information de terrain via des **stations météo**, des piézomètres, des observations de la faune, de la flore, des maladies des cultures, des insectes donne une nouvelle vision de ce territoire potentiellement plus complète... ces informations une fois collectées et travaillées si besoin redescendent sur le terrain au bénéfice de tous.
4. En favorisant le **transfert de savoir** et de savoir-faire, les **connaissances des agriculteurs** vont s'accroître et donc la performance environnementale va elle aussi augmenter.
5. En regroupant son parcellaire, c'est moins de kilomètres, et plus de temps d'observation donc **moins de pollution**.
6. En utilisant la bonne machine bien dimensionnée, c'est un travail mieux fait et moins de pollution.
7. En limitant le parc matériel et en l'optimisant (donc en louant) c'est beaucoup moins d'énergie grise dépensée pour un résultat similaire.
8. En limitant les transports et en achetant proche de chez soi des fourrages par exemple cela limite la pollution d'ue au transport routier.
9. En partageant le transport pour aller livrer les clients, il est logique que cela baisse le nombre de camionnettes sur les routes...

Une plateforme de vente et/ou de troc d'**énergie produite sur les exploitations** contre d'autres **services** (pas forcément énergétiques ceux-là) au sein du monde agricole pourrait naître dans une dynamique de #cofarming. La production d'énergie solaire, méthanisation, éolien, par les agriculteurs se développant fortement, ces ressources pourraient être valorisées directement auprès d'autres agriculteurs.

Tourné vers l'avenir ?

Et si l'ensemble de ses sujets étaient pris à bras le corps à l'échelle des quelques 450 000 exploitations agricoles de l'Hexagone et par les nombreuses organisations et entreprises en lien avec le monde agricole qui œuvrent au quotidien au profit des agriculteurs ? Quels pourraient être les conséquences et les bénéfices concrets pour l'ensemble des agriculteurs et des filières agricoles ? »

À propos de l'auteur

Gilles Cavalli est cofondateur d'Agrifind et vice-président de l'association #CoFarming.



Gilles Cavalli, cofondateur d'Agrifind, « entrepreneur au service d'agriculteurs eux-mêmes entrepreneurs, responsables et autonomes ». (©DR)

Son engagement professionnel le conduit à mettre le numérique au service de la montée en compétence des agriculteurs et donc de l'amélioration de la performance globale des exploitations agricoles.

« Le numérique révolutionne le 21e siècle car il permet de faire circuler l'information de façon rapide et efficace, il favorise donc tous types d'échanges. Les agriculteurs peuvent désormais se mettre en réseau sans contrainte géographique. C'est le cas avec la plateforme Agrifind Connexion qui donne l'opportunité d'accéder à des agri-experts pointus pour bénéficier de leurs conseils pratiques. Le "faire ensemble en réseau" a un double avantage : il renforce le lien social et permet de gagner en compétitivité. »

Retrouvez Gilles sur [Twitter @_agrifind](#), sur [Facebook Agrifind](#), par courriel à contact@agrifind.fr ou sur le site www.agrifind.fr